



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 3

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
Séance du 25/03/2025

DELIBERATION
n° CEVE 2025- 19

portant avis relatif à la convention de partenariat entre l'Université Toulouse Capitole (Faculté d'administration et communication) et l'Université de Fès au Maroc pour la création d'un Master mention AES parcours-type Gouvernance des entreprises délocalisé à l'Université de Fès à la rentrée 2025-2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,

Article unique :

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend un avis favorable concernant la signature de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse Capitole (Faculté de d'administration et communication) et l'Université de Fès au Maroc pour la création d'un Master mention AES parcours-type Gouvernance des entreprises délocalisé à l'Université de Fès à la rentrée 2025-2026.

La convention et la maquette de la formation 2025-26 sont annexées à la présente délibération.

Le Président du Conseil des études et de la vie étudiante,



Hugues KENFACK

Annexes :

Protocole d'accord déloc Master AES Fès

MCC-MAROC - MASTER-MENTION AES-PT GE 25-26
--



Protocole d'accord relatif à une filière délocalisée au Maroc du Master Administration économique et sociale (Master AES)

entre

l'Université Toulouse Capitole (ci- après désignée "UT Capitole"), sise 2 rue
du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse cedex 9
N° SIRET : 130 030 612 000 19, N° APE : 8542Z

représentée par Monsieur Hugues Kenfack, Président,
agissant au nom et pour le compte de la Faculté d'Administration et de Communication
représentée par Monsieur Moussa Thioye, Doyen,

et

l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès (ci-après désignée "UEMF"),
représentée par Monsieur Mostapha Bousmina, Président

ci-après désignés ensemble par « les Parties ».

Préambule

La Faculté d'Administration et Communication a pour mission de proposer des formations de niveau licence en Administration Economique et Sociale (parcours variés) et de master en Sciences Economiques et Sociales, Administration Economique et Sociale et en Information Communication au sein de l'Université Toulouse Capitole.

Créée en novembre 2012 et labélisée par l'Union pour la Méditerranée (UpM), l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès au Maroc, est une institution d'utilité publique et à but non lucratif. Ses diplômes sont reconnus par l'État marocain et plusieurs de ses formations sont en double diplomation avec les meilleures universités

de l'espace Euro-méditerranéen. Elle offre des programmes de formation supérieure dans des domaines variés tels que les sciences humaines et sociales, management ou sciences juridiques et politiques.

Cette convention est conclue par et entre les deux parties suite à des discussions et négociations concernant la mise en place une formation délocalisée en Administration Economique et Sociale. La présente convention définit dans ses principes les relations entre les Parties dans leur implication commune dans la délocalisation au Maroc du programme de Master "Administration Economique et Sociale (AES), parcours type Gouvernance des entreprises" à partir du 1^{er} septembre 2025.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet la collaboration entre la Faculté d'Administration et Communication de l'Université Toulouse Capitole et l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès pour la mise en place d'un programme délocalisé de Master AES. La convention a pour but de définir les modalités organisationnelles (administratives, pédagogiques) et les aspects financiers de cette collaboration.

Article 2. Suivi de la convention

- **Au titre de la Faculté d'Administration et de communication de l'Université Toulouse Capitole :**

La convention sera mise en œuvre et suivie par le Doyen de la Faculté d'Administration et de Communication, la Vice-Doyenne de la Faculté ou leur représentant. Les fonctions d'animation et de suivi administratif de la convention sont confiées à l'administration de la Faculté en lien avec le service des Relations Internationales.

- **Au titre de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès :**

La convention sera mise en œuvre et suivie par le Doyen de l'Institut des Sciences Juridiques et Politiques (IEJSP) de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès ou son représentant. Les fonctions d'animation et de suivi administratif de la convention sont confiées au service des Affaires Internationales.

Les partenaires s'accordent sur la mise en place d'un comité de pilotage (ou de suivi) dont les participants et les missions seront définis en [annexe 1](#).

Toute modification de la présente convention est subordonnée aux décisions de politique générale prises par l'Université Toulouse Capitole.

Article 3. Nature des actions engagées

L'Université Toulouse Capitole s'engage, au travers de la Faculté d'Administration et de Communication, à assurer la majorité (60%) des activités pédagogiques correspondant aux enseignements objet de la formation de Master, conformément au descriptif des cours.

La formation dispensée par l'Université Toulouse Capitole est :

- Master AES parcours-type Gouvernance des entreprises (Formation initiale en présentiel) :

Le descriptif des cours de la formation concernée par la présente convention figure en [annexe 2](#) et pourra être révisé annuellement et devra faire l'objet d'un vote dans les instances de l'Université Toulouse Capitole. Cette formation fait l'objet d'un programme pédagogique adapté aux conditions universitaires et professionnelles marocaines et respecte les conditions universitaires françaises de recrutement, d'enseignement et d'octroi du diplôme national français.

Article 4. Modalités d'organisation de la formation

§ 1. Cadre réglementaire. L'ensemble des enseignements respectera le cadre défini par la Faculté d'Administration et de Communication conformément à la réglementation applicable aux diplômes nationaux et aux modalités d'admission et d'examen votés par les instances statutaires de l'UT Capitole.

§ 2. Responsables pédagogiques. L'UT Capitole désignera pour la formation un de ses enseignants-chercheurs en activité à l'UT Capitole comme responsable pédagogique. Le responsable pédagogique du Master AES assurera le suivi pédagogique du diplôme délocalisé. Le responsable pédagogique mènera ses actions de façon concertée avec le Doyen de l'Institut Euromed des Sciences Juridiques et Politiques (IESJP) de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès. L'identité et le contact des responsables pédagogiques sont définis en annexe 1 de la présente convention.

§ 3. Modalités d'accès au programme et sélection des candidats. L'UEMF opère une présélection fondée sur le contenu des programmes et le projet professionnel de chaque candidat, à partir du calendrier et des modalités d'admission définies par l'Université Toulouse Capitole, en accord avec les directives nationales d'admission. L'accès à la formation est ouvert aux étudiants ayant validé leur licence AES ou tout diplôme jugé équivalent (180 ECTS). Les critères de sélection sont notifiés sur une grille d'évaluation communiquée par le responsable pédagogique du diplôme et renseignée pour chaque dossier de candidature. La sélection définitive des candidats est réalisée et validée par le responsable pédagogique de la Faculté d'Administration et de Communication, au titre de l'UT Capitole, établissement délivrant le diplôme.

§ 4. Inscription des étudiants et nombre d'inscrits dans la formation.

Les étudiants seront inscrits dans les deux établissements : l'Université Toulouse Capitole et l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès. L'inscription des étudiants n'est valide qu'après réception des droits d'inscription que s'engage à verser l'UEMF conformément aux dispositions prévues à l'article 5.

La première année de Master AES parcours-type Gouvernance des entreprises ouvrira sous réserve d'un nombre minimum de 30 inscrits.

La seconde année de Master AES parcours-type Gouvernance des entreprises ouvrira sous réserve d'un nombre minimum de 25 inscrits.

Les étudiants s'assureront dans leur pays d'origine de leur couverture de sécurité sociale.

§ 5. Comité exécutif. Un comité exécutif du Master se réunit autant de fois que nécessaire. Il est constitué du Doyen de la Faculté d'Administration et de Communication de l'Université Toulouse Capitole, du responsable pédagogique de la formation, de la vice-présidente aux relations internationales et de la vice-présidente à la formation, ainsi que du Doyen de l'Institut Euromed des Sciences Juridiques et Politiques (IESJP) de Fès, du Vice-Président et du Directeur des affaires internationales de l'Univ. de Fès. Il peut entendre des personnalités extérieures. Il définit les orientations autres que celles relevant du contenu pédagogique du Master, il en assure la gestion administrative au plan local ; il arrête les listes des étudiants admis respectivement en Master conformément aux propositions des responsables pédagogiques respectifs ; il peut commanditer un audit financier auprès des services compétents ; il met en place des modalités d'évaluation de la mise en œuvre du cycle d'études et du devenir des diplômés.

L'identité et le contact des membres du comité exécutif sont définis [en annexe 1](#) de la présente convention.

§ 5. Logistique. La formation bénéficie d'une logistique satisfaisante comprenant notamment des salles de cours adaptées aux caractéristiques de la promotion et des enseignements, une assistance pédagogique spécifique, un centre de documentation et des moyens de développement informatiques, bureautiques, numériques, et audio-visuels.

§ 6. Suivi et Evaluation des enseignements. L'UEMF s'engage à communiquer à UT Capitole les heures d'enseignement effectuées au plus tard à la fin de chaque semestre de l'année universitaire et les notes des étudiants au terme de chaque session d'examen. Dans un but d'amélioration continue de la qualité de service, une évaluation des enseignements par les étudiants sera réalisée chaque année, dont les résultats seront analysés en fin d'année universitaire par le comité exécutif.

§ 7. Modalités d'évaluation des étudiants. L'évaluation des examens écrits/oraux et mémoires/ou rapports de stage s'effectue selon des critères définis par le responsable pédagogique du diplôme et ces modalités sont votés dans les instances de l'Université Toulouse Capitole.

§ 8. Diplomation.

L'UT Capitole sera responsable de la délivrance des relevés de notes et du diplôme correspondant. Les étudiants admis par le jury de délibération seront diplômés du Master Administration Economique et Sociale, parcours type Gouvernance des

entreprises.

Article 5. Dispositions financières

La mise en place de la formation délocalisée objet de la présente convention est assurée par l'UEMF.

Elle fait l'objet d'un budget spécifique assurant la prise en charge des frais directs et indirects de participation à la formation, tels que définis ci-dessous et en annexe.

§ 1. Droits d'inscription. Le montant des droits d'inscription est fixé par accord des parties au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède l'année universitaire. Aucun droit ni frais complémentaire ne pourra être exigé des étudiants.

Pour l'année 2025/26, les droits d'inscription seront fixés à 4000 euros.

Les droits d'inscription sont perçus par l'Université de Fès.

§ 2. Refacturation par UT Capitole. L'Université Toulouse Capitole facture annuellement à l'Université de Fès des frais engagés pour la bonne réalisation de l'accord. Cette refacturation se fait sur la base des coûts réels supportés par l'UT Capitole. La facture est payable dans les deux mois de son émission. Cette refacturation comprend notamment la rémunération des enseignants chercheurs pour les heures d'enseignement réalisées dans le cadre de cette convention ainsi que les dépenses d'ingénierie pédagogiques et les frais indirects de l'Université.

La refacturation comprendra donc :

- Les heures d'enseignements des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse Capitole
- Les droits d'inscription au diplôme national de Master : 250 euros par étudiant
- Les frais de gestion administrative et d'ingénierie pédagogique : 1000 euros par étudiants

§ 3. Frais de mission. Les frais de voyage et de mission des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse Capitole sont pris en charge par l'Univ de Fès. La prise en charge des frais de mission se fera par le versement d'un per **diem** forfaitaire tels que définis par le Ministère de l'économie français couvrant notamment les frais de transport local, d'hébergement de restauration. Cet montant forfaitaire est déterminé au moment de la mission d'enseignement, à partir des informations fournies sur le site office : https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais_resultat/MA

§4. Partage de l'excédent restant. En cas d'excédent financier après refacturation, les universités partenaires se partageront l'excédent selon la répartition suivante :

- 70% pour l'Université Toulouse Capitole
- 30% pour l'Université de Fès

§ 5. Modalités de paiement. Les paiements à l'Université Toulouse Capitole seront effectués par virement sur le compte de l'Université Toulouse Capitole au nom de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse Capitole (Trésorerie générale de la Haute-Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94), 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 Toulouse cedex 9.

IBAN UT Capitole :

FR76 1007 1310 0000 0010 0132 594

BIC :
TRPUFRP1

L'Université Toulouse Capitole perçoit tous les montants dus en valeur nette, après déduction de tout impôt ou taxe qui sont en vigueur dans le pays du partenaire.

Le non-respect des engagements financiers constitue une cause de résiliation de la convention. Il entraîne la non-délivrance des attestations d'examen et des diplômes par l'Université Toulouse Capitole.

Article 6. Durée de la convention

La convention est conclue pour une période de cinq ans à compter de la date de signature. Elle peut être renouvelée par un avenant et après un bilan quantitatif et qualitatif, au moins six mois avant la fin de ladite convention.

La révision de la convention peut être demandée par les Parties avant le 31 mars de chaque année. Toute modification de la présente convention est subordonnée aux décisions de politique générale prises par l'université Toulouse Capitole et par l'Université de Fès. La convention pourra être résiliée, en tout temps, par chacune des Parties, sous réserve d'un préavis de six mois. En cas de résiliation, les actions de formation engagées continuent jusqu'à leur terme. De même, toutes les obligations naissant au cours de la dernière année, couvertes par la convention, doivent être honorées.

Article 7. Communication

Les partenaires s'autorisent à faire mention de la présente convention dans tous supports de communication à usage interne ou externe à leurs institutions. L'Université de Fès s'engage à informer l'Université Toulouse Capitole des actions de communication faites sur les filières délocalisées objet de la présente convention. Les supports de communication seront définis en commun.

Aucune communication à des tiers mentionnant soit la Faculté d'Administration et de Communication de l'Université Toulouse Capitole ou ses membres, soit l'Université de Fès ne pourra être effectuée sans autorisation expresse des parties concernées.

L'utilisation du logo de la Faculté d'Administration et de Communication et de l'Université Toulouse Capitole ainsi que celui de l'Université de Fès sont soumises à une autorisation préalable des parties concernées.

Le non respect de cet engagement constitue une cause de résiliation dans la convention.

Article 8. Confidentialité - Propriété des supports

Les enseignants-chercheurs de l'UT Capitole demeurent propriétaires de tous les cours et supports fournis dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Les documents et supports que les enseignants-chercheurs de l'UT Capitole mettent à la disposition de l'UEMF et de ses usagers sont limités à un usage pédagogique dans le

cadre de la convention. Ils sont intégralement restitués aux enseignants-chercheurs propriétaires au terme de la présente convention et l'UEMF s'interdit d'en faire alors usage à quelque titre que ce soit.

Aucune publication ou communication pédagogique à des tiers ne pourra être effectuée sans l'autorisation expresse de l'UT Capitole (à l'exception des étudiants du programme, des enseignants du programme et du personnel de l'UEMF), même partiellement, de quelque façon que ce soit de tout document, support, mis à disposition de l'UEMF par les enseignants-chercheurs de l'UT Capitole.

Article 9. Protection des données à caractère personnel

Chaque partie de cette convention est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations pourront être transmises à différents services et entre les différentes institutions.

Article 10. Litige et résiliation

Tout non-respect des engagements prévus dans chaque article de cette convention et de ses annexes constitue un motif de résiliation. En cas de désaccord portant sur l'exécution ou l'interprétation de cette convention, soumise à la loi française et sous la juridiction des tribunaux français, le Président de l'UT Capitole ou son représentant et le Président de l'UEMF ou son représentant chercheront en premier lieu à résoudre les problèmes rencontrés de bonne foi. Si aucun arrangement n'est trouvé, une rencontre sera organisée entre les Présidents ou représentants pour statuer sur le cas. Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Toulouse.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires identiques en langue française, le ... /.../2025.

Pour l'UT Capitole
Le Président
Hugues Kenfack

Pour l'UEMF
Le Président

Signature

Signature

ANNEXES

Annexe 1. Objectif, identités et contacts comité de pilotage/suivi

Afin d'assurer le suivi des actions à Fès, les partenaires décident de l'organisation d'un comité de pilotage qui se réunira en tant que besoin, chaque fois que le comité est convoqué par un des directeurs des établissements concernés. Il s'agit d'évaluer le fonctionnement du programme en dressant le bilan de l'année écoulée, définissant les actions communes à développer, en adaptant les modalités de mise en œuvre pour les prochaines années etc. Le comité pourra se réunir par visio conférence ou tout autre moyen de communication approprié.

- **Membres du comité exécutif :**

- Les responsables des établissements partenaires (Faculté d'Administration et Communication de l'UT Capitole et l'Univers de Fès, Les vices-présidences des relations internationales ainsi que Formation de chaque institution);
- Le responsable pédagogique de la formation ;
- Les enseignants-chercheurs ;

- **Responsables pédagogiques :**

UT Capitole :

Master AES:

- Monsieur Francis Quérol, Professeur à la Faculté d'Administration et Communication à l'Université Toulouse Capitole (francis.querol@ut-capitole.fr)
- Ludovic Azema ; Maître de conférence à la Faculté d'Administration et Communication à l'Université Toulouse Capitole (ludovic.azema@ut-capitole.fr)

Université Euro-Méditerranéenne de Fès :

- Prof. Sanae Kasmi (s.kasmi@ueuromed.org)
- Prof. Kamal Kajja (k.kajja@ueuromed.org)

Annexe 2. Annexe pédagogique - Régime des études et contrôle des connaissances : master SES

Liste des cours

Tableaux des modalités de contrôle des connaissances à titre indicatif (documents joints en PDF) ci-dessous

- « MCC-2024-2025 Master mention AES – UNIVERSITE DE FES »

Annexe 3 : Annexe financière :

Voir document « Annexe financière Deloc AES à FES_Vdef »

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	AC	
MENTION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	
Parcours-types	Gouvernance des entreprises - Délocalisation à Fès (Maroc)	
Session	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Hormis les cours de langues vivantes, les enseignements sont dispensés en français.		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours.		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
Pas de session de rattrapage (session unique).		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
En Master 1 :		
- Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à l'année.		
- Obtention d'une moyenne d'au moins 8/20 aux UE d'anglais.		
- Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à l'UE Connaissance de l'environnement professionnel.		
En Master 2 :		
- Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à l'année.		
- Obtention d'une moyenne d'au moins 8/20 à l'UE d'anglais.		
- Obtention d'une moyenne d'au moins 12/20 à l'UE Connaissance de l'environnement professionnel.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
- Les UE de cours sont validées isolément ou par compensation, hors UE Connaissance de l'environnement professionnel.		
- Si la note UE de langue vivante est supérieure ou égale à 8/20, l'UE d'anglais participe à la compensation du groupe d'UE de cours.		
- L'UE Connaissance de l'environnement professionnel est validée isolément sans compensation et ne peut compenser les autres UE.		
- Les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
En Master 1 :		
Note inférieure à 8/20 à l'UE d'anglais et note inférieure à 10/20 à l'UE Connaissance de l'environnement professionnel.		
En Master 2 :		
Note inférieure à 8/20 à l'UE d'anglais et note inférieure à 12/20 à l'UE Connaissance de l'environnement professionnel.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE										Session unique			
Parcours-type		Gouvernance des entreprises - Délocalisation à Fès (Maroc)										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Observations
Semestre	S1	SEMESTRE 1 (FORMATION INITIALE)													
Bloc		Bloc de compétences transversales : Usages avancés et spécialisés des outils numériques (RNCP34081BC01)													
UE		UE Informatique	6H	9H		2	2	Oui	Oui	À déterminer	CT = 1 / CC = 1	2	Oral ou Écrit	max 1h30	
Bloc		Bloc de compétences transversales : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (RNCP34081BC03)													
UE		UE Anglais 1		15H		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc		Bloc de compétences transversales : Appui à la transformation en contexte professionnel (RNCP34081BC04)													
UE		UE Réunion de rentrée		3H		/	/	Non	Non						Non évalué
UE		UE Economie de l'environnement	18H	12H		6	6	Oui	Oui	À déterminer	CT = 3 / CC = 3	2	Oral ou Écrit	max 1h30	
UE		UE Droit des solidarités	18H	12H		5	5	Oui	Oui	À déterminer	CT = 2,5 / CC = 2,5	2	Oral ou Écrit	max 1h30	
Bloc		Bloc de compétences disciplinaires : Assurer de manière optimale les risques affectant les personnes et la situation financière de l'entreprise													
UE		UE Droit des groupements	18H			4	4	Oui	Oui	À déterminer		2	Oral ou Écrit	max 1h30	
UE		UE Droit public : Institutions européennes	18H			2	2	Oui	Oui	À déterminer		2	Oral ou Écrit	max 1h30	
UE		UE Gouvernance et finance des entreprises	18H	7,5H		3	3	Oui	Oui	À déterminer	CT = 1,5 / CC = 1,5	2	Oral ou Écrit	max 1h30	
UE		UE Mode de règlement des conflits	18H			4	4	Oui	Oui	À déterminer		2	Oral ou Écrit	max 1h30	
		TOTAL SEMESTRE 1 (FORMATION INITIALE)	114H	58,5H		30	30	Oui	Non						
Semestre	S2	SEMESTRE 2 (FORMATION INITIALE)													
Bloc		Bloc de compétences transversales : Usages avancés et spécialisés des outils numériques (RNCP34081BC01)													
UE		UE Informatique	6H	9H		2	2	Oui	Oui	À déterminer	CT = 1 / CC = 1	2	Oral ou Écrit	max 1h30	
Bloc		Bloc de compétences transversales : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (RNCP34081BC03)													
UE		UE Anglais 2		15H		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc		Bloc de compétences transversales : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (RNCP34081BC02)													
UE		UE Connaissance de l'environnement professionnel (au choix) (*)				5	5	Oui	Non						
Matière		Projet tuteuré		120H						CT (Contrôle terminal)			Projet		
		ou													
Matière		Stage (minimum 2 mois)								CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Bloc		Bloc de compétences disciplinaires : Définir des stratégies en prenant en compte le contexte économique et social, et ses évolutions													
UE		UE Principle and challenges of circular economy (cours en anglais)	15H			3	3	Oui	Oui	À déterminer		2	Oral ou Écrit	max 1h30	
UE		UE Stratégie	18H	12H		5	5	Oui	Oui	À déterminer	CT = 2,5 / CC = 2,5	2	Oral ou Écrit	max 1h30	
UE		UE Stratégie et accompagnement au changement	18H			3	3	Oui	Oui	À déterminer		2	Oral ou Écrit	max 1h30	
UE		UE Management des organisations et impact TICE		15H		3	3	Oui	Oui	À déterminer		2	Oral ou Écrit	max 1h30	
Bloc		Bloc de compétences de spécialités													
UE		Droit des affaires	18H			5	5	Oui	Oui	À déterminer		2	Oral ou Écrit	max 1h30	
		TOTAL SEMESTRE 2 (FORMATION INITIALE)	75H	171H		30	30	Oui	Non						
		TOTAL ANNUEL (FORMATION INITIALE)	189H	229,5H		60	60								

MASTER 2		ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE								Session unique			Observations
Parcours-type		Gouvernance des entreprises - Délocalisation à Fès (Maroc)								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3 (FORMATION INITIALE)											
Bloc	S1	Bloc de compétences transversales : Usages avancés et spécialisés des outils numériques (RNCP34081BC01)											
UE	S1	UE Informatique		20H	2	2	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
Bloc	S1	Bloc de compétences transversales : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (RNCP34081BC03)											
UE	S1	UE Anglais		15H	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Bloc	S1	Bloc de compétences transversales : Appui à la transformation en contexte professionnel (RNCP34081BC04)											
UE	S1	UE Séminaire de rentrée et de présentation du parcours		3H	/	/	Non	Non				Non évalué	
UE	S1	UE Problématiques de développement durable	15H		2	2	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
UE	S1	UE Sécurité et santé au travail	15H		2	2	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
Bloc	S1	Bloc de compétences disciplinaires : Assurer de manière optimale les risques affectant les personnes et la situation financière de l'entreprise											
UE	S1	UE Fiscalité des entreprises	18H		4	4	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
Bloc	S1	Bloc de compétences disciplinaires : Définir des stratégies en prenant en compte le contexte économique et social et ses évolutions											
UE	S1	UE Innovation et transition numérique	15H		4	4	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
UE	S1	UE Droit du commerce électronique	15H		4	4	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
Bloc	S1	Bloc de compétences de spécialité : Assurer le développement de l'entreprise											
UE	S1	UE Droit des obligations	18H		4	4	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
Bloc	S1	Bloc de compétences de spécialité : Gérer les ressources humaines de l'entreprise											
UE	S1	Communication et développement durable	18H		4	4	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30	
		TOTAL SEMESTRE 3 (FORMATION INITIALE)		114H	38H	30	30	Oui	Non				

Semestre	S2	SEMESTRE 4 (FORMATION INITIALE)										
Bloc	S2	Bloc de compétences transversales : Appui à la transformation en contexte professionnel (RNCP34081BC04)										
UE	S2	UE Responsabilité sociétale et environnementale	15H		4	4	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30
Bloc	S2	Bloc de compétences transversales : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (RNCP34081BC02)										
UE	S2	UE Connaissance de l'environnement professionnel (au choix)			8	8	Oui	Non				
Matière		Voie pro : Stage (minimum 2 mois)							CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire	
		ou										
Matière		Projet tuteuré		120H					CT (Contrôle terminal)		Projet	
Matière		Voie recherche : Mémoire de recherche					Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	
Bloc	S2	Bloc de compétences de spécialité : Assurer le développement de l'entreprise										
UE	S2	UE Marketing	15H		3	3	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30
UE	S2	UE Application Marketing	15H		3	3	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30
Bloc	S2	Bloc de compétences de spécialité : Gérer les ressources humaines de l'entreprise										
UE	S2	UE Droit du travail	15H		3	3	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30
UE	S2	UE Adaptabilité	15H		3	3	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30
UE	S2	UE Management de l'entreprise	15H		3	3	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30
UE	S2	UE Droit des entreprises en difficulté	15H		3	3	Oui	Oui	À déterminer	2	Oral/Écrit	max 1h30
		TOTAL SEMESTRE 4 (FORMATION INITIALE)		105H	120H	30	30	Oui	Non			
		TOTAL ANNUEL (FORMATION INITIALE)		219H	158H	60	60					